



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/51/L.13
4 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 96 a) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :
APPLICATION ET SUIVI DES PRINCIPAUX ARRANGEMENTS AYANT FAIT
L'OBJET D'UN CONSENSUS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Projet de résolution présenté par le Costa Rica*

Respect des engagements et application des politiques
convenus dans la Déclaration sur la coopération
économique internationale, en particulier la relance de
la croissance économique et du développement dans les
pays en développement, et application de la Stratégie
internationale du développement pour la quatrième
Décennie des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité continue de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

Rappelant ses résolutions 46/144 du 17 décembre 1991, 47/152 du 18 décembre 1992, 48/185 du 21 décembre 1993 et 49/92 du 19 décembre 1994 relatives à l'application de la Déclaration et de la Stratégie,

Consciente que la Déclaration, la Stratégie et l'agenda pour le développement se renforcent mutuellement et sont étroitement liés, s'agissant de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable dans les pays en développement,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

1. Prend acte du rapport présenté par le Secrétaire général au sujet de l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement¹;

2. Constate la nécessité de renforcer l'application de la Déclaration et de la Stratégie au cours des années 90 restant à courir, pour faire en sorte que la décennie soit effectivement une décennie de développement accéléré dans les pays en développement et de renforcement de la coopération économique internationale;

3. Souligne la nécessité d'indiquer les engagements et accords qui ne sont pas pleinement respectés ou appliqués ainsi que les obstacles rencontrés à cet égard et constate à ce sujet qu'il est nécessaire d'aborder, en priorité, les questions concernant les flux de ressources, la dette, les échanges et l'accès aux marchés des pays en développement, ainsi que la participation réelle de ces derniers à la prise de décisions économiques sur le plan international;

4. Considère qu'il est nécessaire d'apporter un soutien particulier aux pays les moins avancés dont la situation économique se dégrade;

5. Encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs rapports sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration et dans la Stratégie;

6. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-troisième session, un rapport de situation sur l'application de la Déclaration et de la Stratégie, en y soulignant en particulier les liens entre la Déclaration et la Stratégie et leur incidence sur les tendances du développement, ainsi que les expériences nouvellement acquises dans le cadre des stratégies de développement et des accords auxquels elles ont donné lieu;

7. Demande que l'examen et l'évaluation de la Déclaration et de la Stratégie soient coordonnés avec les activités de suivi des grandes conférences des Nations Unies ainsi qu'avec l'agenda pour le développement.

¹ A/51/270.